# INSTITUT DE FORMATIONS EN SOINS INFIRMIERS ESQUIROL

5, avenue Esquirol 69424 Lyon Cedex 03

TEL: 04 72 11 79 04





DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION INFIRMIERE IFSI ESQUIROL CANDIDAT(E) ADMIS(E) VIA LA PLATEFORME PARCOURSUP 2025

Sans l'intégralité de toutes ces pièces, votre inscription à l'institut ne pourra pas être confirmée.

## 1. PIECES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR

# Pour votre dossier administratif:

	Une photo d'identité numérisée devant répondre à la norme ISO/IEC 19794-5 (disponible via les
	photographes agréés et/ cabines photo automatiques agréées) sous le format JPG entre 40 et 100 ko à
	nous retourner par mail : <a href="mailto:hcl.secretariat-ifsi-esqui@chu-lyon.fr">hcl.secretariat-ifsi-esqui@chu-lyon.fr</a> en indiquant votre N° Parcoursup, Nom,
	Prénom, date de naissance.
	La fiche « Renseignements administratifs » dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives
	Le <b>certificat médical d'aptitude</b> <u>établi par un médecin agréé</u> . <i>Vous trouverez la liste des médecins agréés</i>
	sur le site internet : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-
	<u>agrees</u>
	L'attestation d'admission en 1ère année de l'enseignement supérieur 2025/2026 à télécharger via
	Parcoursup
	L'attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) fournie par le
	CROUS, à régler sur le site internet: <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr">https://cvec.etudiant.gouv.fr</a>
	Un chèque d'inscription universitaire de 178€ à l'ordre de REGIE IFCS – SECTEUR EST
	Un chèque de 128€ pour les frais de dossier, à l'ordre de REGIE IFCS – SECTEUR EST
	Deux photocopies (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité
	Deux attestations de droit d'une assurance maladie qui couvre l'année scolaire 2025/2026
	La photocopie du ou des diplômes détenus (Diplôme baccalauréat ou équivalent ; ou autre diplôme vous
	permettant d'entrer en IFSI)
	La photocopie de vos bulletins de notes saisis sur Parcoursup
	En cas de demande d'aménagement et tiers-temps : lettre motivant votre demande et décision MDPH ou
	certificat émanant du médecin traitant ou d'un spécialiste stipulant l'accompagnement préconisé
	Renseignements: https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/69D
	<b>A</b>
	⚠ Les diplômes originaux ainsi que l'original du relevé de notes du baccalauréat seront à
	⚠ Les diplômes originaux ainsi que l'original du relevé de notes du baccalauréat seront à présenter lors de votre convocation sur l'institut
_	présenter lors de votre convocation sur l'institut
	présenter lors de votre convocation sur l'institut  Pour tout diplôme étranger : une attestation de comparabilité de diplôme(s) délivrée par ENIC-NARIC et
	présenter lors de votre convocation sur l'institut  Pour tout diplôme étranger: une attestation de comparabilité de diplôme(s) délivrée par ENIC-NARIC et une traduction en français par un traducteur agréé auprès des Tribunaux français est exigée. Les diplômes

#### Pour votre dossier « Stage »

tée et signée
caire (RIB) ou postal (RIP) à votre nom
sponsabilité civile pour l'année 2025-2026, datées et signées par l'assuré(e)
ants : accidents corporels causés aux tiers, accidents matériels causés aux tiers,
L'IFSI couvre les risques professionnels
une photocopie du livret de famille
édicale de vaccinations et d'immunisation » (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite,
datée et signée. Elle doit être envoyée avant le 26 juillet 2025 à l'adresse
datee et signee. Elle doit etre envoyée <u>avant le 26 juillet 2025</u> à l'adresse
HOSPITALIER CENTRE Secrétariat de Médecine et Santé au Travail
L'IFSI couvre les risques professionnels

ATTENTION: Aucun départ en stage ne sera possible sans votre attestation médicale de vaccination et d'immunisation.

#### 2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### 2.1 La Sécurité sociale

A la rentrée 2024, vous ne changez **pas de régime obligatoire** d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé. **Vous continuez d'être couvert(e) gratuitement**, en tant qu'assuré(e) autonome, par votre régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autres régimes spéciaux), généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux.

Si vous relevez du régime général (CPAM), vous devez, si ce n'est pas déjà fait, **créer votre espace personnel ameli** (via le site internet <u>www.ameli.fr</u> ou l'application) et mettre à jour vos informations afin d'être bien pris(e) en charge. Vous pouvez aussi souscrire à une **complémentaire santé** pour un remboursement optimal de vos frais de santé. Cela peut être la mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou un autre organisme. Elle prendra en charge les 30% des frais qui ne sont généralement pas couverts par l'Assurance Maladie obligatoire. (cf. fiche outil ci-jointe)

#### 3. COUTS, FRAIS DE FORMATION ET MODALITES DE REGLEMENT

#### 3.1 Informations générales

- Et coût annuel pédagogique de la formation à l'IFSI est de **7 500,00 € pour l'année 2025-2026. Le coût** annuel pédagogique de votre formation est pris en charge <u>par la Région</u>, si vous êtes en <u>poursuite</u> <u>d'étude ou demandeur d'emploi</u>
- Le coût annuel relatif à l'inscription universitaire est de 178 €.
- Le cout annuel relatif aux frais de dossier est de 128€. (Les promotions professionnelles HCL en sont exonérés)
- La contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 103€, en 2025/2026 à régler et télécharger via le site : <a href="https://cvec.etudiant.gouv.fr/">https://cvec.etudiant.gouv.fr/</a> sauf pour l'étudiant (e) en promotion professionnelle financé(e) : vous n'êtes pas concerné(e) par cette contribution

- Etudiant(e)s bénéficiant d'une prise en charge financière en formation continue :
  - Le coût annuel pédagogique de la formation peut être pris en charge totalement ou en partie par l'organisme payeur (TRANSITION PRO, Employeur). Les frais annuels pédagogiques qui restent à votre charge seront calculés en fonction du taux de prise en charge financière par l'organisme payeur. Une convention tripartite (IFSI, Etudiant (e) et financeur) sera établie en début de formation. Si vous avez reçu un accord de prise en charge financière, nous vous remercions de nous faire parvenir une copie au plus vite.
- Etudiant(e)s ne bénéficiant pas d'une prise en charge financière en formation continue et autre : Vous relevez du **statut d'autofinancement**. Vous bénéficiez d'un coût annuel pédagogique spécifique de la formation. Ces frais annuels qui sont à votre charge sont réajustés chaque année.
  - o **5 000,00 €** de coût pédagogique comprenant les frais d'inscription universitaire. Le paiement sera échelonné en 3 fois (30% à la signature de la convention, prorata moins les 30% en décembre et le reste à la fin de l'année scolaire). Une convention entre l'étudiant (e) et l'IFSI sera établie en début de formation.
  - ▲ Votre inscription ne sera enregistrée qu'après versement de vos frais de formation.
    - \* Au-delà du 31/12/2025 : tarifs indicatifs sous réserve de validation du catalogue des tarifs HCL 2026, 2027 et 2028 par le Directeur Général.
- Si vous relevez d'un autre statut, nous vous demandons de contacter le secrétariat administratif de l'Institut.

#### 3.2 Aides financières

Pour l'année 2025-2026\*, ils s'élèvent à :

#### Pass'Région

- Pour les candidats de terminale qui ont déjà le PASS'Région : une validation se fera à partir de votre n° de dossier qu'il faudra nous communiquer.
- <u>Les autres étudiants éligibles</u> doivent s'inscrire sur le site <u>passregion.auvergnerhonealpes.fr</u> et suivre les indications.

Le code établissement est : ZHCL001F

La validation permettant l'activation de la carte sera réalisée par l'IFSI après la rentrée scolaire.

#### Bourse du Conseil Régional

Pour vous accompagner dans votre formation, <u>la Région Auvergne Rhône-Alpes</u> met à votre disposition un certain nombre d'<u>aides</u>. Pour pouvoir bénéficier de celles-ci, vous devez répondre à des critères sociaux spécifiques. Pour vérifier votre éligibilité à ces aides et accéder à la demande de bourse en ligne, consulter le site Internet de la Région : <a href="https://bourses.auvergnerhonealpes.fr/">https://bourses.auvergnerhonealpes.fr/</a>

(Formation sanitaires et sociales – Bourses régionales aux étudiants).

Le code établissement est : **8\_h56qG** 

La campagne de dépôt des demandes de bourse est ouverte du 01 juin 2025 jusqu'au 31 octobre 2025.

- Un dossier complet et instruit avant l'été permet d'assurer le 1<sup>er</sup> versement de la bourse dès le mois de septembre.
- Dès que le dossier est complet et instruit, l'étudiant reçoit sa notification. Si le dossier est favorable, l'étudiant reçoit une notification provisoire. Il peut ainsi justifier son statut de futur boursier sans attendre la rentrée.

#### > Le certificat de scolarité

Deux certificats de scolarité vous seront remis le jour de la rentrée sous réserve d'avoir restitué vos pièces administratives et d'être à jour du règlement de vos frais de scolarité. Aucun duplicata de certificat ne sera établi au cours de l'année de formation. Veillez à faire des photocopies.

#### **L'inscription universitaire**

o Étudiant admis via la plateforme Parcoursup ou déjà inscrits à Lyon 1:

Connexion à Mascol avec identifiant Parcoursup, sur <a href="#">IAWEB</a> <a href="https://mascol.univ-lyon1.fr/login">https://mascol.univ-lyon1.fr/login</a>

Étudiant n'ayant pas de code INE (bac avant 1995) :

Des renseignements complémentaires vous seront donnés dès la rentrée scolaire. Vous devrez :

- 1. Remplir un **« formulaire de pré-inscription en ligne »**. Le lien vous sera communiqué par la secrétaire d'année à partir de la rentrée.
- Puis connexion à mascol avec identifiant reçu par mail de l'université après validation du « formulaire en ligne », création d'un compte sésame (Lyon 1) inscription via IAWEB. : <a href="https://mascol.univ-lyon1.fr/login">https://mascol.univ-lyon1.fr/login</a>

Une page IFSI a été créée sur le site de l'université – dpt de Biologie Humaine. Vous trouverez sur cette page toutes les informations, les guides et les liens nécessaires à votre inscription : <a href="https://biologie-humaine.univ-lyon1.fr/institut-de-formation-en-soins-infirmiers-ifsi-1">https://biologie-humaine.univ-lyon1.fr/institut-de-formation-en-soins-infirmiers-ifsi-1</a>

L'inscription universitaire est obligatoire pour obtenir la carte étudiant ainsi que les droits universitaires nécessaires pour votre formation.

**Arnaud BARRAS** 

Directeur Coordonnateur général des soins Directeur IFSI des HCL Service-Public.fr

PAPIERS



# Carte d'identité / Passeport

# Quelle photo?

#### QUALITE

- · Photo nette
- · Sans pliure
- · Ni trace

#### **DIMENSIONS**

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage: entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

#### CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- · Pas d'ombre
- Contrastes corrects

#### COULEURS

- · Fond uni
- · Couleur claire mais pas de fond blanc

#### **EXPRESSION**

- · Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- · Bouche fermée
- · Yeux visibles et ouverts

#### **CHEVEUX**

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- · Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé

#### LUNETTES

- · Pas de monture épaisse
- · Pas de verres teintés
- · Pas de reflets sur les verres











































IFSI ESQUIROL 5 AVENUE ESQUIROL 69424 LYON CEDEX 03

TEL.: 04.72.11.79.04





Fiche administrative à compléter et à retourner au plus tard le 11/07/2025 à douze heures (heure de Paris)

Admission en 1ère année de Formation en soins infirmiers

Année universitaire 2025/2026

Rentrée scolaire : le lundi 01 septembre 2025 à 09H00

## **ETAT-CIVIL**

☐ Madame ☐ Mo	nsieur			
Nom :				
Nom d'usage (si différent) :			•	
Prénom(s) :				
Date de naissance : / /				
Adresse :				
Code postal :	. Vill	e :	Pays:	
Téléphone fixe :		Téléphone port	able :	
Adresse e-mail (*):				
*E-mail (obliga	toire sous la form	ne « <b>prénom nom</b> @ <b>m</b>	oteur de recherch	ne »)
Tout changement d'adresse / de nur	néro de téléphor	ne en cours d'année sc	olaire sera à signa	ler au secrétariat
SITUATION FAMILIALE				
☐ Célibataire ☐ Marié(e)	□ Pacs	☐ Concubin(e)	□ Divorcé(e)	□ Veuf (ve)
Avez-vous des enfants ? Si oui, combi	en :			
Année de naissance : / / .	/ / .	//		
VACCINATION HÉPATITE B	□oui		□non	
COORDONNEES DE LA PERSO	NNE A PREV	ENIR EN CAS D'UF	RGENCE :	
NOM et prénom :				
Lien de parenté :				
Adresse :				
Téléphone Portable :	Téléph	one Fixe :		

AIDE FINANCIERE				
□ N°PASS Région :				
Conditions : les étudiants doivent être âgés de moins de 25 ans.				
Pour les étudiants éligibles qui n'ont pas de PASS'Région : ils doivent s'inscrire sur le site passregion.auvergnerhonealpes.fr et suivre les indications. Le code établissement est : <b>ZHCL001F</b>				
La validation permettant l'activation de la carte sera réalisée par l'IFSI après la rentrée scolaire.				
□ Demande de bourse régionale : le site est ouvert du 1 <sup>er</sup> juin au 31 octobre 2025.				
Pour vous accompagner dans votre formation, la Région Auvergne Rhône-Alpes met à votre disposition un certain nombre d'aides. Pour pouvoir bénéficier de celles-ci, vous devez répondre à des critères sociaux spécifiques. Pour				
vérifier votre éligibilité à ces aides et accéder à la demande de bourse en ligne, consulter le site Internet de la Région :				
www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr (Formation sanitaires et sociales – Bourses régionales aux étudiants).				
Le code établissement est : <b>8_h56qG</b>				
DAutre (à présiser) Type d'aide :				
□ Autre (à préciser) Type d'aide :				
STATUT ETUDIANT ET PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE				
STATUT ETUDIANT ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE				
□ Poursuite d'études				
□ Demandeur d'emploi : N°IDENTIFIANT Pôle emploi :				
Date de la demande:				
Zone géographique de rattachement de votre agence (indiquer le département):				
Sans indemnités : ☐ ARE*: ☐ RFF*: ☐				
☐ Promotion Professionnelle ☐ SALARIE HCL				
□ SALARIE AUTRE ETABLISSEMENT				
Indiquer : nom et adresse de l'employeur prenant en charge le coût de la formation :				
☐ Congé de Formation Professionnelle (CFP)				
Nom et adresse de l'employeur :				
Indiquer : l'organisme prenant en charge le coût pédagogique de la formation (Transitions Pro, ANFH)				
Durée du CFP :				
Si non prise en charge complète de la formation, part restante à la charge de l'étudiant :				
L'organisme prend en charge vos salaires:				
☐ Autofinancement (pas de prise en charge financière par un employeur ou un organisme)				
(1 1 6 1 1 7 6 7				
*ARE (Allocation de Retour à l'Emploi) merci de joindre votre attestation Pole emploi à votre dossier				
*RFF (Rémunération de Fin de Formation) merci de joindre votre attestation Pole emploi à votre dossier				
DEMANDE DE TIERS TEMPS OU AUTRE AMÉNAGEMENT EN FONCTION DE VOTRE HANDICAP :				
□ oui				
□ NON				

Si oui, fournir les préconisations de la MDPH (<u>https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/69D</u>)

INIOTEIN DE LOCO	IVIOTION						
Train V	oiture TCL	Vélo Véhicule	occasionnel				
DIPLÔME PROFES Titre du diplôme :	SSIONNEL 	Année d'obtention		···· ·			
CURSUS SCOLAIR	<u>ES</u>						
•	INE :relevé de notes du baccalau	réat. Il comprend 10 chiffres	et doit se ter	miner par			
☐Baccalauréat : S	Série :	année d'obten	tion :	•••			
□Equivalence Ba	ccalauréat :	année d'obten	tion :	•••			
□Validation des a	□Validation des acquis : Région d'obtention : année d'obtention :						
ETUDES EFFECTUE	ES DEPUIS LE BACCALAURE	AT ET DIPLÔME OBTENU					
Indiquer votre n°	ETUDIANT :	······································					
Année scolaire	Discipline	Diplôme préparé	Diplôm	e obtenu			
20/			OUI	NON			
20/			OUI	NON			
20/			OUI	NON			
20/			OUI	NON			

# AGENTS EN PROMOTION PROFESSIONNELLE

Nom de l'établisseme	nt de rattac	nement:		
Date d'entrée:	•••••	••••••		
Numéro de matricule	:			
QUALIFICATION:	A	P. Date d'obte		
Emploi occup	pé	Etablissement	et service	Période



# IFSI ESQUIROL SERVICE MEDICAL 5, avenue Esquirol 69424 Lyon Cedex 03



## PREPARATION DU PARCOURS DE STAGE

Afin d'organiser au mieux votre parcours de stage, nous vous remercions de bien vouloir renseigner les différentes rubriques suivantes :				
NOM DE NAISSANCE :	NOM D'USAGE :			
Prénom :	Date de naissance :			
Adresse de l'étudiant pendant la formation :				
	Commune :			
N° tel fixe:	N° tel portable :			
Adresse @ de l'étudiant :				
(*) Obligatoire sous la forme « prénom.nom	<u>@moteur</u> de recherche »			
Quel mode de transport utilisez-vous le plus	souvent ?			
	eignements complémentaires e et/ou professionnelle dans le secteur s	ranitaire et/ou social		
Concernant i experience personnen	e et/ou professionnene dans le secteur s	aintaire et/ ou sociai		
	Lieu	Durée		
Stages en secteur de soins ou				
paramédical effectués au cours de la				
scolarité antérieure				
Expérience professionnelle en qualité	Fonction et lieu	Durée		
de:				
- Aide-soignant				

**Etablissement** 

Unité de soins

- Autre profession paramédicale ou

Connaissez-vous des personnes qui travaillent en secteur hospitalier ou

hospitalière (secrétaire par ex)?

Indiquer le lieu d'exercice ⇒

extrahospitalier?

# INSTITUT DE FORMATIONS EN SOINS INFIRMIERS ESQUIROL

5, avenue Esquirol 69424 Lyon Cedex 03

TEL: 04 72 11 79 04





FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2025
POUR LE VERSEMENT D'INDEMNITES DE STAGES / DE TRANSPORTS DES ETUDIANTS(ES) DE L'IFSI

## IDENTIFICATION DE L'ETUDIANT(E)

NOM de naissance :		NOM marital :			
PRENOMS:					
Date de naissance :		Commune :			
Département de naissance :		Pays d'origine	:		
Nationalité :		En cas de natu	ralisation, date: .		
ADRESSE PERSONNELLE :					
					•
Adresse électronique@ personnelle : <b>Obligatoire sous la forme « <u>prénom</u></b>					•
NUMERO DE SECURITE SOCIALE :			<u> </u>	<u></u>	
SITUATION FAMILIALE :   Célibataire	☐ Marié(e) ☐ Divor	cé(e) □PACS	□Concubin(e)	□Veuf (ve)	
	Fa Le	ait à			
	Si	gnature			



IFSI ESQUIROL

5, avenue Esquirol

69424 Lyon Cedex 03

Tél. 04.72.11.79.04



# **CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE**

# Promotion 2025/2028

# A FAIRE REMPLIR PAR UN MEDECIN AGREE

(Cf. liste sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de votre région)

Je soussigné(e), Docteur	, Médecin AGREE (Inscrit sur			
la liste des médecins agréés de la région)				
Attes	ste que Mme, M.			
Nom patronymique :				
Nom marital :				
Prénom :				
Demeurant :				
	rsique et psychologique à l'exercice de la <b>profession</b>			
d'infirmier(e).				
Date	Cachet du Médecin :			
Signature				



# GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE SERVICE DE MEDECINE ET SANTE AU TRAVAIL

5, Place d'Arsonval **Bâtiment 13** 69437 Lyon Cedex 03 Candidat(e) à la formation IDE Promotion 2025/2028

Madame, Monsieur,

L'admission définitive dans un institut de formation des Hospices Civils de Lyon est subordonnée à la production, d'une <u>attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires</u> concernant les maladies transmissibles suivantes : **Diphtérie, tétanos, poliomyélite, Hépatite B** 

#### **VACCINATION ANTI-HEPATITE B**

Dans le cadre de vos stages cliniques puis de votre exercice professionnel, vous serez exposé(e) à des produits biologiques à risques infectieux, dont celui de l'Hépatite B est considéré comme majeur. Il s'agit d'une maladie grave, contre laquelle on dispose d'un vaccin efficace et sûr. **Depuis 1991, cette vaccination est légalement obligatoire, pour tout soignant.** Le ministère de la santé a rappelé le 24 janvier 2014 qu'une contre-indication à cette vaccination correspond de fait à une **inaptitude** à ce type de profession.

Les élèves et étudiants, conformément à la législation (arrêté du 02/08/2013), doivent justifier d'être immunisé(e) contre l'hépatite B dont les preuves sont :

- Soit un taux d'anticorps anti-HBS>100 UI/L
- Soit la preuve d'avoir reçu 3 injections de vaccin anti HVB ET un taux d'anticorps anti HBS > 10
   UI/I ET l'antigène HBS indétectable sur le même prélèvement (quarante jours après la dernière injection)

<u>Pour les personnes non vaccinées</u>, il est recommandé de débuter la vaccination le plus tôt possible : plusieurs protocoles de vaccination existent, mais celui qui assure une immunité la plus fiable nécessite six mois.

#### **VACCINATION DTP**

Les rappels sont effectués à âges fixes (25 ans, 45 ans et, en fonction de la poursuite des activités professionnelles, 65 ans).

Ces vaccinations sont obligatoires pour les professionnels de santé.

Nota : Pour les professionnels de santé, il est recommandé que les rappels administrés aux âges de 25, 45, 65 ans comportent systématiquement la valence coqueluche.

En outre, les vaccinations suivantes ne sont pas obligatoires mais elles sont fortement recommandées :

- ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole):
  - pour les personnes nées avant 1980 : 1 dose de vaccin trivalent
  - pour les personnes nées depuis 1980 : 2 doses de vaccin trivalent (après l'âge d'un an)

N.B. **Si une vaccination est en cours**, veuillez le préciser sur l'attestation de vaccinations, et transmettre par la suite, au Service de Médecine et Santé au Travail (adresse ci-dessous), toute vaccination complémentaire (ou résultat d'anticorps), pour mise à jour de votre dossier dans les plus brefs délais.

# VOUS TROUVEREZ, PAGE SUIVANTE, LE DOCUMENT A FAIRE REMPLIR PAR UN MEDECIN, ET A ENVOYER AVANT LE 25/07/2025 A:

PAR COURRIER	OU	PAR MAIL
GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE		
SERVICE DE MEDECINE ET SANTE AU TRAVAIL		sa.smst@chu-lyon.fr
5, PLACE D'ARSONVAL		
BATIMENT 13		
69437 LYON CEDEX 03		



GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE
SERVICE DE MEDECINE ET SANTE AU TRAVAIL
5, PLACE D'ARSONVAL
BATIMENT 13
69437 LYON CEDEX 03

Candidat(e) à la formation IDE - Promotion 2025/2028

Médecine et Santé au Travail	FRANCE	
A remplir par l'élève/étudia	nt(e):	
	PRENOM :	Né(e) le :/
Email :	Tél. :	
ATTESTATIO	ON MEDICALE DE VACCINATIONS ET D'IN	MUNISATION
A faire remplir par un médecin	+ <u>joindre obligatoirement la photocopie</u> : de	es pages du carnet de vaccination ; du
résultat de la sérologie (dosage	des anticorps anti-HBs)	
NOM :	PRENOM :	Né(e) le :/
NO	OM DU VACCIN OU DU TEST	DATES
Vaccin Diphtérie	- Tétanos - Polio (obligatoire) - Coqueluche	
Nombre total de doses depuis la	naissance (DTP ou DTCP) :	
Nom commercial du dernier vac	cin et D	
Va	ccin Hépatite B (obligatoire)	
Nom commercial	1 <sup>ère</sup> d	dose/
	2 <sup>ème</sup> d	lose/
	3 <sup>ème</sup> d	
Nombre de doses supplémentai	res : et Da	/
Dosage des anticorps anti-HBs ( même ancien et attention si tau	( <mark>obligatoire)</mark> x <100, nécessité de dosage Ag HBs simultand	Date/ é à préciser

Date		
Signatu	re	

Nombre de doses \_\_

Cachet du médecin

et Dates

Résultat

UI/L

Vaccin Rougeole - Oreillons - Rubéole

A défaut date de la rougeole-maladie